



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Politiques Publiques,
Pôle Coordination et Instruction
Cellule Développement Durable**

Gap, - 1 FEV. 2024

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE DU MONËTIER-LES-BAINS**

Par arrêté préfectoral n°2024-DPP-CDD-10 du 31 janvier 2024, il sera procédé, à la demande du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, en mairie du Monêtier-Les-Bains, pendant 30 jours consécutifs, **du 22 février au 22 mars 2024 inclus** :

- à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de reconstruction de la galerie de la Marionnaise – RD 1091 sur la commune du Monêtier-Les-Bains;
- à une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir pour permettre la réalisation de ce projet.

Pendant toute la durée de cette enquête conjointe, le public pourra consulter les dossiers et consigner ses observations éventuelles sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet en mairie du Monêtier-Les-Bains, pendant les heures d'ouverture au public, soit :

- le lundi de 14h30 à 16h30,
- le mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h30
- le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h30
- le vendredi de 9h00 à 13h00.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie du Monêtier-Les-Bains :

- **le jeudi 22 février 2024, de 9h00 à 12h00,**
- **le mercredi 06 mars 2024, de 14h00 à 16h30,**
- **le vendredi 22 mars 2024, de 13h30 à 16h30.**

Le public pourra adresser ses observations au commissaire enquêteur :

- par écrit à l'adresse suivante : Mairie du Monêtier-Les-Bains – Place Novalesse 05220 Le Monêtier-Les-Bains

Dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de cette enquête, le commissaire enquêteur adressera le dossier, les registres d'enquêtes et les pièces annexées, accompagnés de son rapport et ses conclusions à M. le Préfet des Hautes-Alpes. Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie du Monêtier-Les-Bains et en Préfecture des Hautes-Alpes.

Par décision du Président du Tribunal Administratif de Marseille, Mme Christine VALLA, Directrice de la Régie autonome des spectacles, en retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

L'arrêté préfectoral suscité donnant toutes informations complémentaires sur la conduite de ces enquêtes, sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie du Monêtier-Les-Bains.

Le préfet statuera par arrêté, sur la demande de déclaration d'utilité publique et déclarera cessibles les propriétés dont l'acquisition est nécessaire au projet de reconstruction de la galerie de la Marionnaise – RD 1091 sur la commune du Monêtier-Les-Bains.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
de la préfecture des Hautes-Alpes

Benoit ROCHAS

